

## **Pollution de l'air : protocoles et dispositifs de protection des membres de la communauté scolaire au Lycée Français International de Bangkok (2025-2026)**

Madame, Monsieur,

La ville de Bangkok connaît depuis quelques années des périodes de pic de pollution de l'air marqués de fort taux de concentration en particules fines (PM 2.5), principalement durant les mois de décembre à février. Le LFIB a donc mis en place un protocole et des dispositifs visant à protéger notre communauté scolaire lorsque la qualité de l'air est dégradée.

### **1) Mesure du taux de pollution de l'air extérieur et application du protocole**

Bangkok dispose de nombreux capteurs installés dans différents quartiers de la ville qui permettent une lecture du taux de pollution à intervalles réguliers. La station de référence pour le LFIB est celle de la société IQAIR installée au sein de notre établissement, à proximité du stade de sport, qui publie en ligne une mesure par heure.

Le taux de référence est la mesure de la concentration en PM 2.5. Lorsque le taux relevé atteint le seuil prévu dans notre protocole, un email est envoyé pour en informer les personnels. Une nouvelle communication a lieu en cas de changement de taux (augmentation ou baisse en dehors du seuil).

L'indicateur de pollution peut être consulté librement sur le site de IQAIR :

<https://www.iqair.com/thailand/bangkok/wang-thonglang/lycee-francais-international-de-bangkok-lfib>

Lors des périodes de fort taux de pollution de l'air, ces mesures sont également affichées en toute transparence sur les écrans aux entrées de l'établissement.

En période de mise en application du protocole de pollution, lorsque le seuil « mauvais pour la santé » est atteint, des mesures prises régulièrement dans différentes salles de classe de chaque bâtiment pour contrôler l'efficacité de la filtration de l'air.

### **2) Systèmes de filtration antipollution dans toutes les salles**

Les climatiseurs de toutes les salles de classes et les bureaux de l'établissement sont équipés de filtres antipollution efficace contre les particules fines PM2.5 (gamme Filtrete de la société 3M). Ces filtres sont changés tous les 2 mois, à chaque période de vacances scolaire.

En plus de ces filtres, les salles de classe de la maternelle et les dortoirs sont aussi équipés de purificateurs, permettant une baisse plus rapide de la pollution dans ces espaces.

Le gymnase de l'établissement est équipé d'un système de climatisation et de filtration d'air conçus pour bloquer les particules fines PM 2.5.

Note : Les extracteurs d'air dans les salles de classe créent un appel d'air et donc un apport en pollution dans la salle lors de l'ouverture des portes. Il est donc important de rester vigilant quant aux temps d'ouverture des portes pendant les périodes de qualité de l'air dégradée. Au-delà de certains seuils de pollution, le protocole prévoit l'extinction des extracteurs.

### 3) Port du masque de protection

En ce qui concerne les espaces extérieurs, seul le port du masque peut protéger contre la pollution de l'air. Dans certaines conditions définies dans le présent protocole, seuls les élèves munis d'un masque seront autorisés à rester en récréation extérieure.

Il est de la responsabilité des parents d'équiper leurs enfants du masque dont le modèle relève de leur choix. Il est recommandé de prévoir des masques de rechange. **Le LFIB ne fournira de masque aux élèves.**

### 4) Classification de la qualité de l'air

Le tableau de classification de la qualité de l'air est basé sur les recommandations des autorités et de l'OMS, et aligné sur les bonnes pratiques en place dans la plupart des écoles internationales de Thaïlande.

<b>Concentration PM2.5 (<math>\mu\text{g}/\text{m}^3</math>)</b>	<b>US AQI Index</b>	<b>Classification</b>	<b>Description</b>
0 - 9.1	0 - 50	<b>Bon</b>	La qualité de l'air est considérée comme satisfaisante et la pollution de l'air ne présente que peu ou pas de risque.
9.2 - 35.4	51 - 100	<b>Modéré</b>	La qualité de l'air est acceptable. Toutefois, pour certains polluants, il peut exister un risque modéré pour la santé de certaines personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (population fragile).
35.5 - 45.2	101 - 125	<b>Malsain pour les groupes sensibles Phase 1</b>	Le grand public n'est pas susceptible d'être affecté, mais les personnes sensibles peuvent ressentir un gêne.  Les enfants à risque peuvent présenter des symptômes.
45.3 - 55.4	126 - 150	<b>Malsain pour les groupes sensibles Phase 2</b>	Les personnes sensibles peuvent présenter des symptômes lors d'activités en extérieur.
55.5 - 100	151 - 174	<b>Mauvais pour la santé Phase 1</b>	Les effets néfastes de la pollution se font ressentir.
101 - 125.4	175 - 200	<b>Mauvais pour la santé Phase 2</b>	Les effets néfastes de la pollution se font ressentir. Risque accru pour la santé de tous
125.5 - 225.4	201 - 300	<b>Très mauvais pour la santé</b>	Alerte sanitaire : Tout le monde peut ressentir des effets plus graves sur la santé.
> 225.5	> 301	<b>Dangereux pour la santé</b>	Conditions d'urgence sanitaire. Toute la population est susceptible d'être affectée avec des effets graves sur la santé.

## 5) Protocole en vigueur

Le protocole différencie les mesures à appliquer en différenciant les élèves ayant des affections respiratoires, les élèves de maternelle et les autres élèves d'élémentaire et de secondaire.

Pour chaque niveau de classification de la qualité de l'air, le protocole précise le besoin du port du masque en extérieur, le type d'activité autorisé en cours de récréation, le type d'activité sportive autorisée en extérieur, et d'éventuelles autres mesures à prévoir.

<b>Classification : Bon</b>			
Concentration en PM 2.5 0 - 9.1 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Non nécessaire		
Cour de récréation	Sans contrainte		
Activités sportives en extérieur	Sans contrainte		
Autres mesures	Aucune indication particulière		

<b>Classification : Modéré</b>			
Concentration en PM 2.5 9.2 - 35.4 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Pas nécessaire		
Cour de récréation	Sans contrainte		Contrôle et observation
Activités sportives en extérieur	Sans contrainte		Contrôle et observation
Autres mesures	Aucune indication particulière		

<b>Classification : Malsain pour les groupes sensibles - Phase 1</b>			
Concentration en PM 2.5 35.5 - 45.2 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Pas nécessaire	Recommandé	
Cour de récréation	Sans contrainte		Activités limitées
Activités sportives en extérieur	Sans contrainte		Adaptées à faible intensité
Autres mesures	Fermeture des fenêtres des salles de classe		

<b>Classification : Malsain pour les groupes sensibles - Phase 2</b>			
Concentration en PM 2.5 45.3 - 55.4 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Recommandé		
Cour de récréation	Activités limitées		Confinement
Activités sportives en extérieur	Adaptées à faible intensité		Arrêt
Autres mesures	Fermeture des fenêtres des salles de classe		

### Classification : Mauvais pour la santé - Phase 1

Concentration en PM 2.5 55.5 – 100 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Obligatoire		
Cour de récréation	Activités limitées	Confinement des élèves dans les espaces prévus	
Activités sportives en extérieur	Adaptées à faible intensité	Arrêt	
Autres mesures	Fermeture des fenêtres des salles de classe Contrôle aléatoire de la qualité de l'air dans des classes de chaque bâtiment		

### Classification : Mauvais pour la santé - Phase 2

Concentration en PM 2.5 101 - 125.4 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Obligatoire		
Cour de récréation	Confinement des élèves dans les espaces prévus		
Activités sportives en extérieur	Arrêt		
Autres mesures	Fermeture des fenêtres des salles de classe et extinction des extracteurs Contrôle aléatoire de la qualité de l'air dans des classes de chaque bâtiment		

### Classification : Très mauvais pour la santé

Concentration en PM 2.5 125.5 - 225.4 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Obligatoire		
Cour de récréation	Confinement des élèves dans les espaces prévus		
Activités sportives en extérieur	Arrêt		
Autres mesures	Fermeture des fenêtres des salles de classe et extinction des extracteurs Contrôle aléatoire de la qualité de l'air dans des classes de chaque bâtiment		

### Classification : Dangereux pour la santé

Concentration en PM 2.5 > 225.5 µg/m <sup>3</sup>	Elémentaire et secondaire	Maternelle	Elève ayant des affections respiratoires
Port du masque en extérieur	Obligatoire		
Cour de récréation	Confinement des élèves dans les espaces prévus		
Activités sportives en extérieur	Arrêt		
Autres mesures	Fermeture de l'établissement sur ordre des autorités et de l'ambassade de France		

## 6) Définitions et clarifications

### **Elève ayant des affections respiratoires**

Cette catégorie comprend tout élève ayant une forte sensibilité à la qualité de l'air : élèves souffrant de maladies telles qu'asthme, mucoviscidose, les maladies pulmonaires chroniques, les troubles du rythme cardiaque ou des anomalies des valves cardiaques. Il est recommandé aux parents de maintenir à jour les dossiers médicaux de leurs enfants afin d'assurer une prise en charge appropriée.

### **Activités Limitées en cours de récréation**

Pas de jeux de ballons, pas de jeux physiques comme le chat et la souris entraînant la nécessité de courir de manière prolongée.

### **Activités sportives en extérieur adaptées à faible intensité**

Interdiction de toute activité physique intense qui entraînerait une élévation significative du rythme cardiaque, généralement associée à un entraînement ou un exercice de type cardiovasculaire. Les activités physiques demandant un effort vigoureux ne doivent pas excéder 15 minutes.

### **Espaces de confinement**

Pour toutes les mesures conduisant à arrêter certaines activités sportives ou à supprimer les récréations en extérieur, des espaces de confinement adaptés sont prévues pour les élèves :

- A la maternelle : salles de motricité
- A l'école élémentaire : la BCD, salle polyvalente, salle de gymnastique, gymnase
- Au secondaire : salle de permanence, foyer, salle d'étude, CDI, gymnase

**Note :** Lors de périodes prolongées de forts taux de pollution, des mesures différentes peuvent être prises par la direction concernant les espaces de confinement pour les élèves, comme par exemple le maintien des élèves dans des salles de classes lors de récréations.